



LE PHARE

SEPTEMBRE | 2017 | vol 27, no 2

Le mot du président d'élection



M. Maxime
Dauplaise

Chers citoyens et citoyennes,

Dimanche, le 5 novembre prochain, il y aura la tenue d'élections municipales à travers le Québec. Voici l'occasion pour les citoyens et citoyennes de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel d'exercer leur droit de vote afin de choisir les personnes qui formeront le conseil municipal pour les 4 prochaines années. À titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, j'ai également la responsabilité d'agir comme président d'élection lors du scrutin.

Le rôle de président d'élection est de veiller au bon déroulement de l'élection et, notamment, de s'assurer que toute personne qui a le droit de voter, puisse exercer ce droit dans les meilleures conditions possibles. Mes responsabilités sont donc de voir à l'organisation technique, logistique et juridique de l'élection tout en conservant une indépendance et une neutralité politique. C'est la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui édicte l'ensemble des règles qui doivent servir de cadre de référence à la préparation de l'élection.

Il est important de vous exprimer par ce vote et de choisir le ou les candidats qui correspondent le mieux à vos orientations en ce qui concerne la gestion de la municipalité.

Les élus réunis en conseil représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité et en administrent les affaires. Le rôle du conseil municipal est de s'assurer que les services offerts par la municipalité (voirie, urbanisme, loisirs, sécurité civile, hygiène du milieu, etc.) répondent aux besoins de la collectivité.

Il est essentiel de choisir des personnes responsables avec le désir de contribuer par leur disponibilité et leur expérience personnelle à la bonne gestion de la communauté. Votre vote est l'expression de vos opinions et de vos besoins pour la qualité de vie de votre communauté.

Cette édition spéciale du journal Le Phare a été produite afin de vous offrir toute l'information nécessaire pour faciliter votre participation au processus électoral.

Vous pouvez communiquer avec moi pour toutes informations relatives à cette élection au bureau du président d'élection, situé à la mairie de Sainte-Anne-de-Sorel, au 1685 chemin du Chenal-du-Moine ou téléphoner au 450 742-1616. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

PERSONNEL ELECTORAL

Vous êtes intéressés à faire partie du personnel électoral ?
Soumettez votre candidature en complétant le formulaire de demande d'emploi disponible à la réception de la mairie ou sur le site internet de la municipalité au

www.sainteannedesorel.ca - Formulaire en page d'accueil du site